

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1599**

commune (s) : Saint Fons

objet : Cession, à la Ville, d'une maison d'habitation située 39, rue Mathieu Dussurgey

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 7 juin 2010

Décision n° B-2010-1599

commune (s) : Saint Fons

objet : **Cession, à la Ville, d'une maison d'habitation située 39, rue Mathieu Dussurgey**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a été sollicitée par la ville de Saint Fons en vue de l'acquisition, par voie de préemption, d'une maison d'habitation située 39, rue Mathieu Dussurgey à Saint Fons.

En effet, la ville de Saint Fons envisage la construction d'un groupe scolaire sur le site du centre petite enfance de l'Arsenal qui se trouve à l'arrière de la propriété en cause dont le terrain d'assiette constituerait un accès de desserte pour le futur groupe scolaire dans le cadre d'un aménagement d'ensemble.

Aux termes du projet de promesse d'achat, la ville de Saint Fons qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine ledit bien, cédé libre, au prix de 216 000 € admis par France domaine et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition.

La ville de Saint Fons aura la jouissance du bien à compter du jour où la Communauté urbaine entrera elle-même en jouissance, à savoir le jour du paiement du prix d'acquisition par cette dernière ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, pour un montant de 216 000 €, à la ville de Saint Fons, d'une maison d'habitation située 39, rue Mathieu Dussurgey à Saint Fons, en vue de la construction d'un groupe scolaire.

2° - Autorise monsieur le président à signer la promesse d'achat ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de cette cession, soit 216 000 €, ainsi que le remboursement des frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1749.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.